



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 11 septembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 78

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICH	M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	Mme Valérie GRANDET
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Didier RELOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Céline RENAUD	Mme Catherine GOZZI
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Laurence GERBET	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	M. Bruno DAVID	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Claire VUILLEMIN	M. Frédéric GOULIER
M. Benoît BORDAT	M. Olivier MULLER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	M. Patrice CHATEAU	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Nicolas SCHOUTITH	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick AUDARD	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Denis HAMEAU	M. Léo LACHAMBRE	
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	

Membres absents :

Mme Marie-Claire TERRIER	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Piscine du Carrousel de Dijon Métropole - Contrat de délégation de service public - Rapport d'activités du délégataire au titre de l'année 2019**

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et 50 de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de la Piscine du Carrousel conclue le 2 janvier 2019, pour une durée de 5 ans, en application de la délibération du 2019 du Conseil Métropolitain, le délégataire doit remettre au plus tard le 1er juin de l'année suivante, les documents d'information concernant l'exploitation des équipements pendant l'année écoulée.

Il y a lieu de préciser qu'en raison de la situation exceptionnelle de pandémie liée coronavirus, le rapport d'activités 2019, ci-annexé, établi par le délégataire, est parvenu à Dijon Métropole le 15 juin soit un peu au delà de la date contractuelle prévue par l'article précité.

Ce rapport détaille notamment le niveau de fréquentation des équipements, les événements marquants sur une période particulière comptant seulement 4 mois d'exploitation, soit depuis son ouverture le 14 septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, la qualité du service, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers.

Rapport d'activité 2019

Par délibération du 20 décembre 2018, Dijon métropole a confié l'exploitation de la piscine du Carrousel à la société LS Carrousel 21, filiale de l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA), pour une durée de 4 ans et 8 mois à compter du 02 janvier 2019.

Dans le cadre de la phase de préfiguration de huit mois courant à partir du 02 janvier, le délégataire a préparé l'ouverture et l'exploitation de cet équipement aquatique en étroite collaboration avec les services métropolitains, en participant, notamment, aux réunions techniques, au suivi du chantier, en à l'élaboration des plannings d'utilisation et 'aux événements de promotion du site jusqu'à son ouverture au public le 14 septembre 2019 ainsi qu'en procédant aux recrutements et à la formation du personnel nécessaire.

1/Fréquentation

Sur ces 4 mois d'exploitation période estivale exclue, la fréquentation représente 75 149 entrées, réparties de la manière suivante :

- 57 % de pratique publique,
- 16 % de pratique encadrée (11 964 passages),
- 10 % d'apprentissage scolaire (7 809 passages)
- 9 % de pratique associative (6 968 passages soit 3 327 lignes d'eau de 25 m)
- 8 % sur le week-end d'ouverture des 14 et 15 septembre 2019.

Ainsi, le public individuel, avec 42 507 entrées unitaires, représente près de 57% de la fréquentation totale, et est accueilli, tous les jours, selon des horaires qui varient en fonction des périodes scolaires ou des vacances, pour pratiquer la natation, des activités de bien-être et du fitness sur de larges créneaux horaires (90 h par semaine). 122 cours encadrés par des moniteurs diplômés ont ainsi été proposés par semaine en 2019.

7 809 entrées scolaires, de la maternelle aux secondaires, soit 10,4 % de la fréquentation totale, ont été enregistrées avec une forte représentation des écoles primaires (85 %), réparties sur 18 créneaux de deux classes par semaine.

Représentant 9,3% de la fréquentation totale, les associations sportives de natations sportives et de triathlon accèdent aux bassins à raison de 100h par semaine. L'Alliance Dijon Natation, avec ses différentes sections, est l'utilisateur principal de ces créneaux.

Il y a lieu de préciser que, lors du week-end inaugural des 14 et 15 septembre 2019, le site a accueilli 5 901 personnes qui ont profité des nombreuses animations proposées (cours d'aquagym, de fitness, waterball, rouleau aquatique, paddles, DJ, maquillage pour les enfants etc.).

2/Événements marquants

La piscine du Carrousel, nouvel équipement métropolitain, a comptabilisé 20 articles de presse pour la période avant ouverture et 13 articles de septembre à décembre 2019 ainsi que plusieurs reportages télévisuels à l'échelle locale ou nationale.

Par ailleurs, plusieurs actions de commercialisation et de communication ont été menées notamment auprès des comités d'entreprises, génératrices de recettes à hauteur de 30 085€.

Enfin, lors des journées européennes du patrimoine des 21 et 22 septembre 2019, plus de 60 personnes, intéressées par complexité technique de la gestion d'un tel équipement, ont pu visiter les galeries techniques sous les bassins.

3/Qualité de service

Il ressort des retours des usagers, formulés soit directement auprès de la Direction de l'équipement ou via son site internet, une satisfaction globale sur les infrastructures, la variété et la diversité des activités proposées ainsi que sur la qualité de l'encadrement des cours.

Les marges de progression, relevées à l'ouverture du site, sont le temps d'attente en caisse lors des premiers jours d'exploitation, l'accès réservé du bassin de 25 m en semaine aux scolaires et cours encadrés ainsi que la signalétique dans les zones de circulation (vestiaires, accès aux bassins, sanitaires).

Sur ces derniers points, le délégataire a proposé à la collectivité des pistes d'amélioration parmi lesquelles le renforcement du fléchage des bassins dans les cabines et les zones de circulation, une communication renforcée sur l'accès du bassin d'apprentissage et une réorganisation des caisses par type de produits achetés.

4/Fluides, travaux et ressources

Lors des toutes premières semaines d'ouverture, des réglages de paramétrage et des travaux ont rapidement permis de corriger les quelques aléas techniques constatés relatifs principalement à la consommation d'eau (fuites à des endroits identifiés ou identifiables) ainsi qu'à des variations intempestives de sa température.

Afin de respecter ses engagements contractuels, le délégataire a, conformément à ses prévisions, procédé à l'embauche de 35 salariés, en contrat à durée indéterminée, soit 27,11 équivalents temps plein.

5/Résultats financiers

Sur la période concernée du 14 septembre au 31 décembre 2019, le délégataire a réalisé 544 257 € de recettes d'exploitation (entrées unitaires toutes espaces confondus, activités, produits boutique). Les tarifs et les activités proposés rencontrent progressivement leur public pour une inscription de ce nouvel établissement sportif dans le paysage métropolitain.

Le montant des charges d'exploitation, recensées sur la période précitée, s'élève à 599 295 € pour 547 598 € de produits, soit un déficit net de 51 697 €. A cet égard, il faut relever que ce déficit, constaté au titre de cette courte période d'exploitation, ne traduit pas à ce stade la réalité d'un exercice comptable et économique complet et exploitable en l'état.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre** acte de la présentation de la synthèse du rapport d'activité de l'année 2019 de la piscine du Carrousel.

SCRUTIN : POUR : 83
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)